

*Questions orales***LA PEINE CAPITALE**

LA MISE AUX VOIX DES BILLS D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, le mois dernier, j'ai pris la parole à la Chambre pour demander au solliciteur général de faire mettre aux voix l'un des nombreux bills d'initiative parlementaire sur la peine capitale, au lieu de permettre aux ministériels d'étouffer ces bills. Le ministre m'a invité à poser cette question au leader du gouvernement à la Chambre, étant donné que c'est à lui qu'il incombe de décider s'il y a lieu de faire mettre aux voix de tels bills.

Je pose ma question au leader du gouvernement à la Chambre. Envisagera-t-il sérieusement de permettre à la Chambre des communes de se prononcer sur l'un de plusieurs dizaines de bills d'initiative parlementaire proposant le rétablissement de la peine capitale, au lieu de permettre aux ministériels de les étouffer?

M. Jelinek: Sinon, pourquoi pas?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, on m'informe qu'un projet de loi semblable a été discuté il n'y a pas tellement longtemps. Je pense qu'il serait opportun, afin de donner une occasion équitable à tous les députés qui ont des projets de loi inscrits pour étude à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, de bien profiter de leur chance. Nous allons suivre l'ordre établi tant dans le Règlement que dans le *Feuilleton*. Je suis convaincu que l'honorable député ne voudrait tout de même pas qu'on enfrenne le Règlement et qu'on prive certains autres députés qui ont des projets de loi très intéressants à discuter et qui attendent leur tour.

[Traduction]

M. Domm: Madame le Président, en refusant qu'un bill soit mis aux voix, le gouvernement ne rend pas justice aux députés à la Chambre.

Ma question supplémentaire s'adresse également au leader du gouvernement à la Chambre. S'il refuse d'écouter l'opposition et de permettre la mise aux voix de ces bills, écoutera-t-il au moins les Canadiens? Des sondages ont eu lieu trois années de suite. Les sondages Gallup montrent que 70 à 75 p. 100 des Canadiens sont en faveur du rétablissement de la peine capitale. Si le ministre refuse d'écouter l'opposition, écoutera-t-il au moins les Canadiens, et permettra-t-il à l'un au moins de ces bills de faire l'objet d'un vote libre à la Chambre des communes, ce qu'avait promis le gouvernement conservateur?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, on m'informe, sauf erreur, que lorsque ce sujet a été de nouveau discuté à l'heure des députés, il n'y a pas tellement longtemps, au cours de la présente session, c'est un député progressiste conservateur qui, effectivement, a parlé afin que ce projet de loi ne soit pas adopté. En l'occurrence, il s'agissait du député d'Edmonton-Est (M. Yurko).

[Traduction]

LE LOGEMENT

LE PAAP—L'AIDE CONCERNANT LES FRAIS DE LOGEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, de qui relève la SCHL. Je voudrais parler du Programme d'aide à l'accession à la propriété. En vertu de ce programme, les gens qui avaient des problèmes aigus de logement, devaient consacrer au maximum 30 p. 100 de leurs revenus au logement. Or, les taux d'intérêt hypothécaires sont passés de 8 à 15 ou 16 p. 100. Comment le ministre s'y est-il pris pour mettre les participants au PAAP au courant de la nouvelle disposition et combien d'entre eux s'en sont prévalus?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je présume que le député veut parler des modifications que nous avons apportées au programme en mars de cette année. En vertu de ces modifications, nous avons garanti aux participants que si leurs frais de logement excédaient 30 p. 100 de leurs revenus, la SCHL les défraierait de ces coûts additionnels et ceux-ci ne seraient pas inscrits au titre de leurs obligations de remboursement. Je crois savoir qu'à la fin d'octobre, environ 420 personnes avaient été jugées admissibles et avaient bénéficié de cette disposition. Les divers bureaux locaux de la SCHL disséminés dans tout le Canada se sont occupés de son application.

M. McDermid: Madame le Président, si le programme donne d'excellents résultats, je voudrais que le ministre me dise pourquoi tous les mois la SCHL reprend possession de 50 à 75 maisons dans le comté de Peel. Que compte faire le ministre pour résoudre le problème?

M. Cosgrove: Madame le Président, je suis très heureux de pouvoir signaler au député que, depuis que l'on a annoncé une modification du programme, c'est-à-dire depuis le mois de mars 1979, le taux de réclamations a diminué. Le nombre de défauts de paiement dans le cadre du PAAP a diminué. La situation est moins grave qu'auparavant. Certes, elle demeure inquiétante dans la circonscription du député—je m'en rends bien compte—, mais je tiens à dire au député qu'environ 139,000 familles ont profité de ce programme et que le nombre de défauts de paiement diminue; nous espérons donc que tout le monde profitera de cette amélioration.

* * *

● (1450)

LE TRANSPORT MARITIME

LE PASSAGE D'UN PÉTROLIER DANS LE DÉTROIT JUAN DE FUCA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement. Celui-ci m'a signalé récemment que le matériel dont on dispose sur la côte de la Colombie-Britannique pour lutter contre les déversements d'hydrocarbure était insuffisant. Un rapport publié récemment par la garde côtière des États-Unis prévoit que le passage des pétroliers dans cette région entraînera une moyenne de trois grandes marées noires par année. Les États-Unis projettent en ce moment de faire passer un superpétrolier par le détroit Juan de Fuca en janvier, au mépris de la loi de la protection des animaux marins et de diverses autres réglemen-